Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240820-DEC202492-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

20 AOUT 2024

DEC202492
FINANCES ;
Signature d'un avenant n°1 à la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive n°D150278

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 23,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

CONSIDERANT la convention n°D150278 relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive réalisé par l'INRAP dans le centre-bourg

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un avenant pour modifier les dates d'intervention de l'INRAP

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1

DECIDE de signer l'avenant n° 1 à la convention n°D150278.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

